



HAL
open science

Vers le texte : approche génétique de comptes rendus de conseils d'université (Nanterre, 1971-1973)

Frédérique Sitri

► To cite this version:

Frédérique Sitri. Vers le texte : approche génétique de comptes rendus de conseils d'université (Nanterre, 1971-1973). 2020. hal-02503824v2

HAL Id: hal-02503824

<https://hal.science/hal-02503824v2>

Preprint submitted on 11 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frédérique Sitri

CREM, Université de Lorraine/département Sciences du langage, UFR SHS, site de Metz

Frederique.sitri@univ-lorraine.fr

Vers le texte : approche génétique de comptes rendus de conseils d'université (Nanterre, 1971-1973)

Cet article vise à cerner la spécificité du compte rendu de réunion dans l'ensemble des genres de discours « tenant lieu » d'un autre discours, à partir d'un corpus à la fois diachronique et génétique constitué d'archives universitaires¹. Cette analyse nous permettra de saisir comment et en quoi la valeur de « tenant lieu » du compte rendu exploite et repose sur sa matérialité écrite. Se situant dans la continuité de travaux portant sur le compte rendu de réunion (Mellet et Sitri 2013, Sitri 2015) cette contribution entre plus précisément dans le cadre d'un projet visant à étudier la constitution et l'évolution de deux genres de la sphère universitaire, le compte rendu de réunion et le rapport scientifique, via la numérisation de documents d'archives (projet ArchivU)².

1. Objectifs et méthode

1.1. Le compte-rendu, genre du « tenant lieu »

La dénomination « compte rendu de réunion » s'applique à un texte écrit pour « rendre compte » d'une réunion, c'est-à-dire pour l'essentiel des propos échangés lors de cette réunion. De façon définitoire, le compte rendu de réunion entretient donc un lien consubstantiel avec le champ de la représentation du discours autre (RDA)³. Quelle que soit la façon dont le texte écrit « rend compte » des échanges oraux, il est envisagé comme un « équivalent » de ces échanges, y compris sur le plan juridique⁴, et en vertu de cette propriété il a pour fonction de restituer les informations divulguées, les décisions prises et les débats tenus. Le compte rendu s'inscrit ainsi dans l'espace des genres du « tenant lieu », qu'Authier-Revuz et Lefebvre définissent en ces termes :

Parmi les « genres discursifs de la RDA », certains apparaissent comme entrant dans la composition d'un ensemble qu'on qualifiera de « *discours mis pour* ». Le discours qui

¹ Je remercie Jacqueline Authier pour sa relecture attentive du texte. Bien entendu toutes les erreurs qui pourraient subsister sont de mon fait.

² Ces travaux prennent eux-mêmes place dans un programme de recherches initié dans le cadre du séminaire du groupe de travail « Recherches sur le Dire et le Discours » (Clesthia-Modyco) sur le genre du tenant lieu. Ils ont bénéficié, tout comme le présent article, de la réflexion collective menée au sein de ce séminaire, réflexion qui a donné lieu à un numéro de la revue *Revista Investigaciones* (<https://periodicos.ufpe.br/revistas/INV/issue/view/122>) et à un colloque dont le recueil auquel appartient cet article est issu.

³ En adoptant cette dénomination pour les phénomènes relevant de ce qu'on appelle traditionnellement « discours rapporté », nous nous situons dans le cadre défini par J. Authier-Revuz. Dans ce cadre les modes de RDA englobent non seulement les formes de discours rapporté au sens strict du terme (discours direct, discours indirect, discours indirect libre), mais aussi la modalisation autonymique d'emprunt et la modalisation en assertion seconde, en les situant dans le champ plus large de « l'étage métalangagier du dire » (Authier-Revuz 2020). Ces modes de RDA sont définis par un faisceau de traits relevant de l'ancrage énonciatif, du statut autonome d'une partie du discours représenté, du fait que le discours autre soit objet ou source du dire.

⁴ Sur cette valeur propre à l'écrit, voir Fraenkel 2006.

représente, auquel on a accès, a alors un statut pragmatique particulier: Il est « mis pour » le discours qu'il représente. Ce statut de *substitut* peut se doubler d'une *valeur testimoniale* — D [le discours qui tient lieu] témoigne de l'existence de d [le discours représenté] — parfois investie dans la sphère juridique et pouvant faire l'objet de procédures de ratification institutionnellement codifiées. Nous proposons de qualifier ce sous-ensemble générique de « *discours du tenant lieu* ». (Authier-Revuz et Lefebvre 2015 : 8)

Analysant l'entretien de presse écrit, Authier-Revuz et Lefebvre identifient un certain nombre de traits permettant de cartographier l'espace des genres du tenant lieu à partir de la façon dont s'articulent le discours représenté (d) et le discours qui en tient lieu (D). Ces traits sont :

- la temporalité respective de D et de d
- le canal de D et de d (existence de transcodage oral/écrit ou pas)
- la structuration de l'interaction représentée
- les protagonistes de D et de d
- le(s) mode(s) de RDA mis en jeu.

Le compte rendu (CR) de réunion réalise les deux premiers traits de la même façon que l'entretien de presse :

- D (le CR écrit) est nécessairement postérieur à d (la réunion) ;
- il y a nécessairement transcodage : D est écrit alors que d est oral. Ce trait, qui nous intéresse ici particulièrement, est bien entendu propre au CR de réunion et pas à tous les CR⁵.

Les deux traits suivants en revanche distinguent les deux genres, et permettent de faire apparaître des variations au sein de l'ensemble des CR. En effet alors que l'entretien met en scène deux protagonistes de statut inégal (la personnalité et le journaliste), les comptes rendus de réunion sont rédigés à partir d'une interaction orale réunissant le plus souvent plusieurs locuteurs, dont le statut est défini au sein de l'instance (président, secrétaire, membre, invité...). En particulier, le statut du rédacteur du compte rendu, L⁶, peut donner lieu à variations : il peut être un des protagonistes, membre de l'instance dont c'est la réunion ; il peut assister à la réunion sans être membre de l'instance (secrétaire appartenant au personnel administratif) ; il peut assister à la réunion sans être membre de l'institution (rédacteur professionnel)⁷. En tout état de cause, le rédacteur « physique » du CR doit être distingué du « valideur », lequel a généralement un statut particulier au sein de l'instance (président). C'est ainsi que dans les CR de conseil d'administration d'université, apparaissent généralement les deux signatures du rédacteur et du « valideur »⁸, et que la rédaction du CR peut s'accompagner, comme nous le verrons ici, d'une phase de relecture et de correction avant même la validation par les membres de l'instance via un vote qui transforme le CR en PV.

⁵ Il peut y avoir des comptes rendus écrits d'évènements et non de paroles (missions, interventions,...) et il peut y avoir des comptes rendus oraux.

⁶ L désigne le locuteur du compte rendu, l le locuteur dont les paroles sont représentées dans le compte rendu.

⁷ Les rédacteurs professionnels peuvent même travailler à partir d'enregistrements d'une réunion à laquelle ils n'ont pas assisté.

⁸ Dans les CR de conseils d'université, aucune signature ne figure à la fin du CR au moins jusqu'en 1976 (les dates ultérieures n'ont pas été vérifiées). Dans CR de CA plus récents figurent deux signataires, le rédacteur (identifié de la façon suivante : « secrétaire de séance » + nom puis société ubiquus) et le président de l'instance (« Le Président de l'université » + nom).

Pour ce qui est du mode de RDA, des variations importantes existent ; nous avons montré (Sitri 2016) comment dans la sphère universitaire ces variations pouvaient être corrélées à la nature de l'instance dont le compte rendu était effectué. Ainsi les conseils d'UFR présentent-ils une variété de formes de RDA, tandis que les conseils des instances centrales, en particulier le CA, sont caractérisés par l'homogénéité, soit en DD, soit en DI.

L'objectif de notre recherche est donc de mieux cerner les traits caractéristiques du genre « compte rendu », en relation avec le statut de l'instance dans lequel se tient la réunion et plus largement de l'institution dans laquelle s'insère cette instance. La notion de « tenant lieu » en effet appuie structurellement le genre à un cadre institutionnel et à une pratique sociale, qui accorde précisément à un texte le statut de « tenant lieu » ; elle matérialise ce qui fait, dans la continuité de Bakhtine, la spécificité de la catégorie du genre, saisi comme notion « biface » articulant forme et fonction sociale. Par rapport à la problématique qui est la notre, l'intérêt du corpus étudié est de présenter un double niveau de variation : diachronique et génétique.

1.2. Corpus, cadre historique, méthodologie

Le corpus analysé, constitué des comptes rendus de conseils d'université des années 1971 à 1973, fait partie d'un corpus plus large en cours de constitution à partir des archives de l'université de Nanterre, depuis la création d'une faculté rattachée à l'université de Paris en 1964 jusqu'à l'époque actuelle, soit couvrant une diachronie « courte »⁹. Le contenu des boîtes d'archives est hétérogène et variable. L'archivage est en effet d'abord du ressort des services, qui choisissent ce qu'ils vont ou non transmettre. Il n'y a donc pas de systématisme, ce qui peut expliquer que les brouillons par exemple n'aient pas toujours été conservés¹⁰. Outre le PV définitif de la séance du conseil, les boîtes d'archives consultées peuvent ainsi contenir¹¹ :

- des documents distribués au cours de la séance (« dossier de séance » : textes de loi, informations chiffrées ...) ;
- des documents produits avant la séance : convocations, ordre du jour ;
- des documents produits au cours de la séance : liste des présents, procurations, bulletins de vote, décompte des votes, motions... ;
- des documents produits après la séance : demandes de rectifications, d'ajouts, « brouillon » du compte rendu.

⁹ Ces archives sont déposées au Service des Archives Départementales des Hauts-de-Seine et au service des Archives de l'université. Le service des Archives Départementales a aimablement numérisé un premier lot, les boîtes numérotées de 1 à 17 de la cote 1208W : couvrant la période 1964-1972, ces boîtes contiennent les PV de différentes assemblées : les conseils de gestion de la faculté de lettres, conseil de gestion de la faculté de droit, assemblée constitutive de l'université, conseil de l'université. La poursuite de la numérisation est effectuée par nos soins, avec l'aide de Mireille Gettler, étudiante de master Sciences du langage.

¹⁰ Ces informations sont issues d'un entretien avec F. Dubois, responsable des archives de Paris Nanterre. Depuis une dizaine d'années, des services d'archives ont été implantés au sein des universités – mais pas partout et avec une attention différente aux problématiques de recherche. Pour ce qui est des conseils d'université, à Nanterre, c'est le secrétariat général qui est chargé de l'archivage. Voir également Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard. *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*. France. Centre d'histoire du XIXe siècle (Université Paris Sorbonne), 2014. halshs-01093146

¹¹ Les comptes rendus sont dénommés « PV » dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une approbation en séance. C'est le titre qui apparaît sur les chemises figurant dans les boîtes d'archives.

Dans la période considérée, un certain nombre de boîtes d'archives contiennent, en plus du compte rendu définitif, dénommé « procès-verbal » dès lors qu'il a été voté, différents états du texte. On trouve ainsi un premier état de rédaction, manuscrit ou dactylographié, comportant des corrections et des annotations manuscrites et en plus, dans 3 boîtes, un document qui semble être la transcription manuscrite ou dactylographiée des propos tenus lors de la réunion, que nous appellerons « verbatim » et dont on peut raisonnablement penser qu'il précède le document avec corrections¹². De certaines indications présentes dans un des CR consultés ou dans un commentaire produit par un scripteur de CR, on peut déduire que la réunion était prise en sténo et/ou enregistrée. Pour la présente contribution, nous nous en sommes tenue à la version corrigée.

Les premiers brouillons apparaissent dans la boîte consacrée à la séance du 9 mars 1971. Cette période correspond à un tournant majeur pour l'institution universitaire en général et l'histoire de Nanterre en particulier, avec, en application de la loi Faure, la mise en place de l'université de Nanterre, l'élection d'un président et des membres du nouveau conseil d'université¹³. Il s'agit donc d'une institution nouvelle, d'une instance nouvelle, et d'une présidence nouvelle¹⁴ et c'est dans ce contexte que l'on se penchera ici sur la « fabrication » du compte rendu.

Pour cela, nous avons effectué une analyse exhaustive des brouillons de l'année 1971 (9 mars, 31 mars, 23 avril, 2 juin, 25 juin, 19 juin, 17 novembre) – ce qui constitue un corpus conséquent, étant donné la relative lourdeur de la transcription génétique – en menant des incursions moins systématiques dans les brouillons des années 1972, 1973 et 1974.

La transcription note les suppressions (texte barré), ajouts (entre crochets), indications et commentaires de toutes sortes, y compris iconiques (flèches, étoiles, traits)¹⁵. Elle ne prend pas en compte la spatialité des ajouts : il s'agit d'une transcription génétique de type linéaire adaptée aux objectifs de la recherche (voir sur ce point Testenoire 2017), qui vise à caractériser un genre en examinant les corrections apportées sur un premier état du texte. Différents scripteurs interviennent sur le texte, identifiables à partir de leur graphie (d'où la désignation « GR » pour « graphie ») :

GR1 = auteur du texte manuscrit ou dactylographié, et de rares corrections le plus souvent des ajouts sur la ligne indiqués par un signe

GR 2 = écriture différente, même couleur que GR1

¹² Pour l'année 1971, 5 boîtes sur 9 contiennent une première version corrigée, pour 1972, 5 sur 13, pour 1973, 7 sur 7, pour 1974 aucune, pour 1975, 8 sur 12, pour 1976 aucune. Nos investigations se sont pour le moment arrêtées à l'année 1976.

¹³ Les élections au conseil de l'université a lieu début 1971 et celle du président en février 1971 (voir Mercier 2016).

¹⁴ Même si René Rémond n'est pas « nouveau » : il a exercé la fonction de doyen de la faculté de lettres et a constitué alors une équipe en particulier administrative qui le suit à la présidence de l'université, en particulier Guy Laurent et C. Hazéra.

¹⁵ Ce qui est interprétable comme déplacement constitue le résultat d'une suppression et d'un ajout et n'est pas noté en tant que tel.

GR3 = écriture différente, de couleur plus foncée, identifiée par un document joint sur papier libre comme étant celle de René Rémond (président de l'université). Il semble intervenir après GR2 qu'il peut lui arriver de corriger.

Les états intermédiaires peuvent présenter des corrections et annotations de GR2 et GR3 ou seulement de l'un des deux. GR1, GR2 et GR3 mais aussi très occasionnellement des membres de l'instance, identifiés explicitement par leur nom, peuvent également être les scripteurs de textes courts écrits sur papier libre, identifiables comme des ajouts ou rectificatifs à insérer dans le corps du texte du CR.

Envisageant les corrections et annotations, à la suite entre autres de C. Doquet (par exemple Doquet 2013) comme des manifestations de l'activité réflexive des scripteurs relativement au texte à produire, nous faisons l'hypothèse qu'elles donnent accès à la façon dont les correcteurs conçoivent la rédaction d'un compte rendu, en relation avec sa ou ses fonctions dans l'institution, et constituent en quelque sorte un observatoire privilégié de la mise en place de « normes » génériques (Sitri et Veniard 2017).

Afin de rendre compte de ces corrections et annotations dans leur diversité, nous les avons classées en catégories correspondant globalement à différents niveaux de production du texte, nécessairement intriqués : lexical, syntaxique, énonciatif, textuel et informationnel. On voit dès lors apparaître des convergences entre des corrections de différents niveaux et l'on peut tenter de restituer une « cohérence » (Phillippe 2012) que nous mettrons en relation avec les fonctions du CR liées à sa propriété/son statut de « tenant lieu » écrit.

2. Catégories de modifications

Les modifications se présentent très rarement comme des corrections visant à rectifier une forme manifestement « fautive » – celles-ci étant alors le plus souvent le fait de GR1 lui-même. La plupart des modifications, produites par GR2 et GR3, proposent une formulation alternative.

2.1. Lexique

Une proportion importante de modifications¹⁶ aboutit au remplacement d'une unité lexicale ou polylexicale – dans quelques cas des unités de nature prépositionnelle – par un quasi-synonyme. Elles portent sur deux aspects du lexique : le « registre » et la polarité axiologique.

Concernant le registre, on observe de façon très régulière le remplacement d'un lexème de sens assez général par un quasi-synonyme plus précis et plus soutenu. Cette substitution peut concerner des locutions prépositionnelles:

Quant à → relatives à

Dans → au cours de

à → pour les

mais elle touche essentiellement les verbes

craindre → redouter

¹⁶ Plus de 60 occurrences pour l'année 1971, ce qui en fait la catégorie la plus représentée avec la dernière. L'évaluation quantitative ne peut qu'être approximative, étant donné la nature des faits (les corrections mêlent souvent plusieurs niveaux d'analyse) et le type d'approche, ici qualitatif.

lire → donner lecture
 participer à la réunion → venir conférer
 donner → céder
 → accorder
 → mentionner

produisant le déploiement des différents sens de *donner* ci-dessus ou le remplacement de verbes de sens « vague » comme *avoir*, *être* ou *faire* par des verbes de sens plus précis :

Faire → formuler
 Se faire → se dégager
 Avoir → obtenir
 Être plus important → dépasser

Au-delà de la variante « stylistique », les substitutions portant sur le lexique aboutissent souvent à l'emploi du terme « juste », en particulier pour ce qui concerne les réalités institutionnelles ou juridiques :

Toucher (au collègue A) → réduire la représentation du
 Être voté → être adopté
 Propose → met aux voix
 Informer → saisir
 Modification (de l'article 15) → rédaction
 Réunissant → représentant
 Décret → arrêt
 Budget → subvention de fonctionnement
 Taux de progression → taux de renouvellement

Le deuxième effet notable produit par les modifications affectant le lexique est l'inversion de la polarité du lexème, en l'occurrence le passage à une polarité positive

Sans objection → sans discussion
 Imposé → prévu
 Problématique → controversé
 Exceptionnel → marginal

ou le passage d'un prédicat assertif à polarité négative à un prédicat négatif à polarité positive :

Perturber → ne pas simplifier
 Rejeter → ne pas retenir

Outre l'effort de précision lexicale, les modifications affectant le lexique répondent donc à une tendance à l'euphémisation.

2.2. Syntaxe

Les modifications qui affectent la syntaxe sont moitié moins nombreuses que les précédentes : elles sont aussi plus « lourdes » dans la mesure où elles mettent généralement en jeu plusieurs opérations – déplacement, ajout, suppression. Les deux types de modifications les plus fréquentes sont d'une part la suppression d'une construction caractéristique de l'oral spontané

et d'autre part la suppression d'un élément prédicatif, avec dans les deux cas la réorganisation de la structure propositionnelle.

La première tendance notable, et relativement attendue, est la suppression de constructions généralement décrites comme propres à l'oral spontané, qu'il s'agisse d'une focalisation en « c'est ...que » (1), d'une phrase en « il y a » (2), d'une thématization par détachement gauche (3) :

1. M. Bastié déclare que ~~e'est~~ dans un souci de conciliation ~~que~~ ses électeurs lui ont demandé de revenir au Conseil ~~tant que le collège A ne sera pas représenté~~ <en attendant la revision du règlement intérieur>. 19 juin 71
2. <Autour de l'équipe centrale se constituera un groupe plus large d'experts et de consultants qui> ~~Il y aura ensuite une autre équipe qui correspondra à un cercle plus large et dont les membres~~ auront à connaître des dossiers d'un secteur ~~:- ce seront des experts, des consultants.~~ 9 mars 71
3. <Il est prématuré de procéder dès à présent> ~~Quant~~ au choix des assesseurs, ~~<d'une part = GR1> il me semble qu'il soit prématuré d'en parler, d'autre part~~ <tant il semble souhaitable de modifier les statuts> ~~les statuts devront être modifiés~~ sur ce point : La charge est trop lourde pour deux ~~assesseurs~~ <personnes>, il faudra en augmenter le nombre. 9 mars 71

Outre leurs propriétés stylistiques, ces modifications s'inscrivent dans un mouvement général de réduction du nombre de propositions par suppression du verbe, que nous allons maintenant examiner.

En (4), la suppression de l'infinitif *avoir*, sémantiquement vide, ne modifie pas en profondeur la structure de la phrase :

4. Il vaut mieux ~~avoir~~ un système de règles

Mais le plus souvent, c'est une proposition avec un verbe conjugué qui est supprimée, ce qui la modification de l'économie propositionnelle de la phrase. On a ainsi relevé les cas suivants :

- suppression d'une proposition subordonnée – relative, complétive ou conjonctive, avec conservation partielle ou totale d'éléments informations :

5. M. Bastié annonce qu'il va ~~sortir~~ <quitter> de séance pour respecter la décision ~~qu'il avait prise après consultation~~ de ses électeurs ~~sur ce problème.~~ 25 juin 71
6. Déclare ~~qu'il est~~ souhaitable
7. ~~Étant donnée qu'elle ne concerne que~~ <limitée aux>

- suppression d'une proposition principale soit par suppression du verbe principal (verbe de parole en (8), prédicat en *être* en (9)) :

8. Le Président ~~fait remarquer des erreurs qui y ont été relevées~~ <y relève quelques erreurs et fera envoyer un rectificatif> (cf. annexe ci-jointe) ~~et propose d'envoyer un rectificatif aux membres du Conseil.~~ 31 mars 71
9. MM Babeau et Maisonneuve ~~seront~~ <ont>, <> rapporteurs de la commission budgétaire restreinte, <présentent les conclusions de ses travaux>

soit par changement de mode du verbe principal (devenant participe présent ou infinitif subordonné) :

10. [...] ~~Quoi qu'il en soit,~~ <L>e déficit de l'an dernier ~~viendra~~ <venant> s'ajouter à celui de cette année ~~et~~ <,> la situation est plus que préoccupante. 17 novembre 71

11. il regrette ~~mais ne peut~~ <de ne pouvoir > accepter la proposition du Président à qui il fait confiance pour défendre le collège A au sein du bureau. 19 juin 71

soit par transformation de la principale en subordonnée relative :

12. Il souhaite la bienvenue à M. Barbet <qui> présente ses excuses pour son absence à la séance du 32 mars ainsi que pour celle de son adjoint ~~qui~~, empêché au dernier moment ~~n'a pu le remplacer~~. 23 avril 71

La suppression d'une proposition avec verbe conjugué peut également passer par une nominalisation comme dans le cas suivant ou « Monsieur le Président procède au vote » est remplacé par « Vote sur » :

13. ~~Après avoir repris la séance en formation plénière et expliqué le problème à tous les membres du Conseil, Monsieur le Président procède au vote :~~

<Vote sur le RI> : 22/01/1973

Nous reviendrons sur cette tendance à la nominalisation de verbes représentant des « actes rituels » propres à de telles réunions, en particulier le vote.

La suppression de tournures ressenties comme caractéristiques de l'oral ou la réduction du nombre de propositions par suppression de verbes conjugués tendent à produire un texte plus conforme aux caractéristiques d'un écrit « soutenu » (Bronckart 1997 ; Gadet 2003 : 38-39 ; Blanche-Benveniste 1997 : 61-62) .

2.3. Enonciation

Nous considérons comme relevant de l'énonciation les modifications affectant l'ancrage référentiel et modal (marques de personne, temps, lieu et de modalités) mais également les formes relevant des différents modes de RDA, « secteur » bien évidemment particulièrement sensible dans un genre du tenant lieu tel que le compte rendu.

Ancrage temporel, modal et référentiel

Du point de vue quantitatif, les modifications affectant l'ancrage temporel, relativement peu nombreuses, n'en restent pas moins intéressantes à prendre en compte dans la mesure où on relève à deux reprises la suppression de repérages co-textuels (*la veille, dès le lendemain*)

14. Le Président évoque ~~le problème de~~ <sa visite à> l'IUT, les réunions de travail avec les Directeurs d'UER, l'installation du Conseil Scientifique ~~la veille~~ et le protocole d'accord avec le Président de Paris Dauphine et le Directeur de l'Institut d'Etudes politiques dans l'élaboration d'un centre de calcul commun. 31 mars 71
15. Après avoir insisté une nouvelle fois sur la nécessité de cohésion au niveau du Conseil, le Président exprime le souhait que les enseignants d'Etudes Germaniques et Slavec reprennent les cours ~~dès le lendemain~~ et que chacun apporte son concours sans recourir à la violence. 31 mars 71

dont on peut se demander s'ils en produisent pas une sorte de « désancrage » temporel du texte prenant en compte la perspective d'une lecture décontextualisée.

Pour ce qui concerne la modalité, les modifications, plus nombreuses, sont également significatives : on observe d'un côté le remplacement des modaux *devoir* et *falloir* par des équivalents atténuant la valeur d'obligation (*il convient, il est souhaitable, il vaudrait*)

On ne doit pas → il ne convient pas

Il faudrait → il convient

Il faut → est souhaitable

Faut-il mieux → vaudrait-il mieux¹⁷

et de l'autre l'ajout de modalités épistémiques produisant une atténuation de l'assertion par passage de l'indicatif au conditionnel et par transformation du futur en périphrase avec *devoir*, cumulé dans le dernier exemple avec l'emploi du conditionnel

Est → serait

S'appellera → doit s'appeler

Entrera en fonction → devrait entrer en fonction

En ce qui concerne les modalités, les modifications observées se conjuguent donc pour produire une euphémisation de l'expression.

Les marques de personnes sur lesquelles on observe des modifications sont essentiellement *nous*, dans une moindre mesure *je* et *on*, dans certains de ses emplois. Certaines modifications ne sont que la conséquence des réorganisations syntaxiques décrites dans la section précédente (nominalisation ou suppression d'une tournure propre à l'oral) :

16. <L'usage permettra de mieux définir les secteurs et de compléter éventuellement cette liste.>
~~Cette liste est incomplète c'est à l'usage que nous pourrions <mieux = GR1> définir les secteurs.~~ 9mars71

D'autres sont liées à une alternance personnel/impersonnel qui peut aussi bien aller dans le sens d'un passage à l'impersonnel :

17. Monsieur le Président rappelle que pour organiser les élections il était nécessaire que le Conseil donne son approbation aux dispositions électorales nouvelles, c'est ~~pourquoi nous avons~~ <seuls ont été> examiné ~~seulement~~ les statuts des U.E.R. qui avaient été modifiées. 22/01/1973
18. Le Président pose le problème de savoir <s'il faut que> ~~si l'on veut~~ que <seront> soient représentées les 7 catégories. 23 avril 71

que dans le sens inverse :

19. Le Président : ~~il ne faut pas~~ <Ne> créer<ons> <pas> d'interférence entre le problème immédiat et ~~le problème de~~ <la> révision des statuts. 25 juin 71

même si dans ce cas c'est plutôt *on* qui semble apparaître :

20. ~~Cette proposition est adoptée~~ <L'accord étant général sur la priorité, on>, ~~il est procédé~~<e> à la discussion de l'article 13 du projet de règlement intérieur concernant la composition du bureau. 23 avril 71
21. Le conseil passe ensuite à l'étude de l'article 18 relatif au<x> modalité<s> de scrutin ~~entre~~ <dans> les UER. Les élections se font à la représentation proportionnelle à 2 degré<s> avec tirage au sort pour les sièges manquants. Ce système ayant soulevé des difficultés et présentés des inconvénients, ~~le Conseil~~ <on> (?) envisage des élections au suffrage direct. 17 novembre 71

Mais d'autres touchent crucialement à la question de l'instance productrice du texte – L – et plus spécialement à la question de la délimitation entre cette instance et les locuteurs l dont les propos sont représentés. Ainsi, étant donné que cette instance ne se désigne pas elle-même, la forme *je* ne pourra renvoyer qu'à un locuteur l dont les paroles sont représentées et sa

¹⁷ Deux corrections successives sont visibles sur cette modalité : <Peut-être ~~fa~~vaut-<vaudrait> (GR3) –il mieux pour moi rester dans la réserve que dans l'active ?> (GR2) 25 juin 71

présence dans un énoncé ne pourra être interprétée que comme la marque d'un discours direct. Sa suppression dans l'extrait suivant correspond par conséquent à une harmonisation en discours indirect :

22. Le Président conçoit ~~deores et déjà~~ <dès à présent> 6 grands secteurs <spécialisés> constituant ~~comme~~ autant de départements de responsabilité que les membres de l'équipe se partageront : <Il est prématuré de procéder dès à présent> ~~Quant~~ au choix des assesseurs, <d'une part = GR1> ~~il me semble qu'il soit prématuré d'en parler, d'autre part~~ <tant il semble souhaitable de modifier les statuts> ~~les statuts devront être modifiés~~ sur ce point : La charge est trop lourde pour deux ~~assesseurs~~ <personnes>, il faudra en augmenter le nombre. 9mars71

C'est aussi le cas pour *nous* : dans les deux extraits suivants, il réfère à un ensemble incluant le locuteur mais excluant l'instance productrice du texte : les étudiants, le Président en tant qu'orateur.

23. Mademoiselle GRACIEUX estime qu'il faut laisser aux étudiants ~~la~~ <leur> responsabilité ~~de leur acte~~ <d'autant qu'ils viennent de>. **Nous avons montré** <pour les élections au Conseil BU> qu'un accord entre différents mouvements était possible, ~~nous ne sommes pas partisans du vote à la proportionnelle~~. 13/11/72
24. Monsieur le Président répond que la nomination du Secrétaire Général est soumise à l'approbation du Conseil de l'Université ; qu'il faut distinguer d'une part, la vie propre du Conseil, son organisation, ses réunions, ses méthodes de travail où c'est le Bureau qui a la plénitude du pouvoir pour organiser, pour donner suite aux décisions, d'autre part, le gouvernement de l'Université où c'est le président qui exerce son pouvoir, le Secrétaire Général ayant <sous l'autorité du Président> la responsabilité du fonctionnement administratif. ~~Prenons l'exemple du~~ <Pour le> budget <par exemple>, c'est le conseil qui <le> vote ~~le budget~~ ; à partir <de ce> ~~du~~ moment ~~où ce budget est voté~~, il est exécuté par les services financiers ; ~~notre~~ <le> rôle <du Conseil> est de veiller à ce que cette exécution soit conforme au vote. 13/11/72

Mais dans la plupart de ses emplois, *nous* inclut L et l dans un ensemble dont l'empan et les frontières sont variables : le conseil, l'université Paris Nanterre, la communauté universitaire, ou bien encore tel corps ou tel composante. On observera donc des modifications visant à remplacer *nous* par un GN désignant explicitement l'ensemble en question – « le Conseil » en (24), « Paris X, « la Psychologie » (l'UER de Psychologie), ou encore « l'UER de Sciences Économiques » –, y compris dans un segment de DD :

25. **Monsieur le Président rappelle** qu'il faut également désigner des représentants aux Conseils des Bibliothèques Interuniversitaires A et B. Il faut faire connaître aux directeurs de ces bibliothèques **nos** représentants. Les textes prévoient que les enseignants et les étudiants ont libre accès à toutes les bibliothèques de la région parisienne, mais si ~~nous sommes~~ <Paris X est> absents<de> à ces conseils, dans la pratique on pourra nous refuser ce droit. 14 décembre 1972
26. M. Imberty : il me paraît difficile d'accepter qu'un membre du collège A d'une UER représente son collège en alternance avec une autre UER. Le problème n'est pas à ce niveau. Dans les <quatre> (insertion GR1), nous arrivons à ceci : ~~nous avons~~ <la Psychologie a> en permanence un seul membre du collège qui pourra éventuellement défendre l'UER devant le Conseil. 25 juin 71
27. Monsieur LABROUSSE soulève, ~~d'autre part~~, un autre problème : les étudiants, qui après deux années de droit, viennent acquérir en un an une licence de sociologie en faisant la 3ème année, ne risquent-ils pas d'obtenir ce C4 avec un enseignement qu'ils ont plus ou moins eu ~~chez nous ?~~ <dans l'UER de Sciences Economiques>.

Là comme dans bien d'autres genres discursifs, l'emploi de la forme « nous », par la superposition des niveaux de référence auxquels elle peut renvoyer, et l'ambiguïté intrinsèque

qui en découle, apparaît donc particulièrement intéressante à analyser, dans un texte qui se veut l'expression d'une instance collective.

Formes de Représentation du Discours Autre

Les formes de RDA constituent, comme nous l'avons dit, un observatoire précieux de la façon dont le compte rendu remplit sa fonction de « tenant lieu » : l'interaction est-elle représentée ? Sous quelle forme ? Avec quel degré de précision ou de fidélité ?

Alors que les comptes rendus de CA plus récents sont uniformément en DI, les modifications apportées aux comptes rendus des années 1971-1973 montrent une hésitation entre DD et DI. On note ainsi que les suppressions de marques de première personne observées plus haut conduisent à une harmonisation en DI, de même que l'ajout d'un verbe de parole dans l'extrait suivant :

28. Mme Hazera : <**souligne que**> le taux de participations <aux élections> du collège des **PATOS** <administratifs> aux élections a été le plus élevé, <ce qui montre l'intérêt qu'il porte à la participation au Conseil> 19 juin 71

tandis que l'on peut également observer des corrections du DI vers le DD :

29. Melle Joyon ~~remarque qu'~~ il n'y a pas de parité 23 avril 71

Mais la plus grande partie des modifications observées portent sur les verbes de parole, et ce dans deux directions : modification lexicale – sans conséquence sur le mode de RDA – et suppression du verbe de parole – c'est-à-dire d'une marque explicite de RDA.

Les modifications lexicales s'inscrivent dans les tendances générales observées pour le lexique : tendance au remplacement par des équivalents plus précis et plus caractéristiques d'un écrit soutenu :

- Remarque → fait observer
- relève
- Fait remarquer → donne connaissance
- Pense → continue de juger
- Pense que le conseil risque → craint que le conseil ne +

ou par la recherche d'une formulation euphémisante :

- Demande → plaide pour
- N'est pas d'accord → s'étonne que

30. Le Président ~~estime qu'il faut~~ (« faut » : barré graphie 1 ou 2) <**demande s'il ne convient pas** de> donner aux collègues la possibilité d'exercer une initiative sur le choix de celui qui les représente. ~~En conséquence, il propose que l<L>e choix se fasse~~ <pourrait se faire> en deux temps : proposition pour chaque collègue et élection par l'ensemble du Conseil. 23 avril 71

La suppression du verbe de parole – qui s'inscrit dans la tendance à la simplification syntaxique soulignée plus haut –, entraîne la disparition d'une marque attribuant explicitement un énoncé à un locuteur I. Or ces suppressions concernent au premier chef les verbes de parole ayant pour sujet « Le Président » et se produisent dans deux types de configurations.

Dans la première configuration, l'énoncé dans lequel le verbe de parole est supprimé se situe après un premier énoncé contenant aussi un verbe de parole, de sorte qu'il se situe en quelque

sorte dans sa portée, dans le cadre de ce que l'on a proposé d'appeler une « suite » ou une « extension » de DI (voir Mellet et Sitri 2013 et Authier-Revuz 2020). On pourrait considérer comme un raté l'exemple suivant, dans lequel la suppression du verbe de parole modifie l'attribution des dire :

31. Monsieur MOLHO fait la proposition suivante :

Monsieur LABROUSSE accepterait de représenter l'Université au conseil de l'Interuniversitaire A et nous demand<i>ons à M. DUFOURCQ<,> qui a été élu aujourd'hui<,> de nous représenter à l'Interuniversitaire B. Pour ce conseil, ~~Monsieur le Président précise que~~ M. BOUFFARTIGUE représentera le collège B. 14/12/1972

Généralement l'énoncé avec suppression du verbe de parole est bien attribué au même locuteur que l'énoncé antérieur :

32. ~~D'autre part~~, Monsieur le Président souhaiterait que plusieurs membres du Conseil fasse partie de la Commission électorale qui <doit organiser les élections avec l'appui technique de l'Administration> ~~aidera Monsieur le Secrétaire Général et le Service des Affaires Générales pour contrôler les listes... Monsieur le Président suggère que~~ cette commission ~~comporte~~ <devrait comporter> : 13/11 72

À l'instar de (32), il est frappant de noter qu'un certain nombre de suppressions de verbes de parole ayant pour sujet « Monsieur le Président » portent sur des verbes exprimant une volonté, remplacés par des tournures fortement modalisées :

33. Monsieur le Président ouvre la séance à 14h45 en donnant lecture des procurations. La fréquence des réunions du Conseil peut expliquer un certain nombre d'absences. ; ~~Monsieur le Président~~ <il serait> ~~souhaiterait~~ <able de prévoir> une révision des statuts pour permettre aux personnalités extérieures absente-s de se faire remplacer. 13/11/1972

Mais il arrive aussi que l'énoncé où le verbe de parole est supprimé ne soit pas précédé d'un énoncé avec marque explicite, comme dans le cas suivant :

34. V – PERSONNALITES EXTERIEURES

~~M. le Président pense qu'il faut~~ <Il semble qu'il soit nécessaire de> renvoyer à une fois ultérieure ce qui touche aux personnalités extérieures. 11 mai 1973

Cet exemple montre comment il y a effacement d'une attribution explicite à l au profit d'une attribution à L, instance productrice non explicitement désignée.... En (34), l'énoncé porte sur une décision de modification de l'ordre du jour. De fait, on observe de façon très régulière la suppression de verbes de parole correspondant aux actes « ritualisés » relevant du président de l'instance comme la gestion de l'ordre du jour, l'ouverture ou la clôture de la séance, la mise au vote, l'annonce des résultats du vote, le fait de donner des informations....

L'acte de parole explicite peut être tout simplement remplacé par un énoncé rituel désancré énonciativement :

35. Monsieur le Président ~~décide de lever la séance à 10h45 en communiquant~~ <fait savoir> aux membres <du Conseil> que la disposition prise sur le quorum à l'article 4 tombe car elle est en contradiction avec les statuts de l'Université.

<la séance est levée à 10h45> 13/11 72

Ils peuvent aussi passer, au terme d'une série de manipulations passant en particulier par des nominalisations, dans la macro-structure du texte via les titres de section et les intertitres. On note ainsi les modifications relatives aux procédures de vote, avec le remplacement de

« Monsieur le Président procède au vote » par « vote sur le RI » en (36), de « Monsieur le Président donne le résultat » par « Résultat » en (37), la suppression totale de « Monsieur le Président proclame les résultats » en (38), l'information étant assurée par le titre et enfin de « Monsieur le Président annonce le résultat du vote » en (39), où ne subsiste plus que le seul contenu du résultat :

36. <ajout dans la marge : majuscules et flèche> <la séance reprend en formation plénière>

~~Après avoir repris la séance en formation plénière et expliqué le problème à tous les membres du Conseil, Monsieur le Président procède au vote :~~

<Vote sur le RI>

Pour : 31 Abstention : 1, Unanimité des présents et représentés.22/01/1973

37.

a) Conseil ~~pour le Centre Sportif~~ <des Sports>

~~Monsieur le Président donne le résultat~~<s> des élections des différents collèges : 5
<5 sièges à pourvoir> représentants des Professeurs EPS <5 sièges à pourvoir> dont 1 Maître Nageur ont été élus : 13/11/1972

38. . I- RESULTAT DES ELECTIONS PARTIELLES

~~M. le Président proclame les résultats des élections dans les collèges Etudiants.~~

~~M. le Président rappelle que~~ <les élections du mois de janvier précédentes ayant donné lieu à quelques motifs des protestations diverses> les délégués étudiants avaient prouvé leur désintéressement en démissionnant pour permettre de procéder à de nouvelles élections.

~~Ces élections~~ <Elles> ont eu lieu lundi et mardi dernier.

(...)

39. ~~Les membres du Conseil procèdent au premier tour de scrutin. Après le dépouillement, Monsieur le Président annonce le résultat du vote~~ : 47 suffrages exprimés, on obtenu : M. MLOLHO 44 voix, M. LAROUSSE 29, M. DUFOURCQ, 19 13/11/1972

On relève également des suppressions de verbes de parole annonçant des points de l'ordre du jour : en (40) « Monsieur le Président rappelle que le premier point de l'ordre du jour est de » est redondant avec la structuration du texte dont le titre indique le traitement du premier point de l'ordre du jour de même qu'en (41) « Monsieur le Président communique plusieurs informations » est redondant avec le titre « Informations » :

40. <I> III – ORDRE DU JOUR

I A – LES ELECTIONS <au Conseil de la Bibliothèque et des Sports>

~~Monsieur le Président rappelle que le premier point de l'ordre du jour est de~~ <Il faut>compléter les deux conseils qui désormais présideront aux destinées de deux institutions : la Bibliothèque Universitaires et le Centre Sportif. 13/11/1972

41. II – INFORMATIONS

Monsieur le Président déplore [1 paragraphe]

~~Monsieur le Président communique plusieurs informations~~ : 30/01/1973

41. I - INFORMATIONS SUR LES ELECTIONS

~~M. le Président parle ensuite~~ de l'élection au collège B de Lettres < :> xxx M. MENAGER élus sans sa demande <être candidat> et contrairement aux statuts de cette U.E.R. nous prie d'accepter <a présenté> sa démission. 20/03/1973

La suppression de ces énoncés est donc très largement corrélée aux modifications affectant la structure du texte, comme on le voit dans l'exemple suivant où le sujet de la complétive dépendant du verbe de parole ayant pour sujet « Monsieur le Président » est isolé syntaxiquement pour devenir un item d'une liste numérotée :

42. <2°>~~H~~ LES COMMISSIONS <(en minuscule)>

~~Monsieur le Président rappelle que~~ <a> la Commission des Etudes <:=> se réunit le mercredi 15 novembre 1972. <avec un> Son ordre du jour est très important puisqu'il s'agit des conditions et des modalités du Contrôle continu. Il est souhaitable que toutes les U.E.R. soient représentées par un plusieurs délégués parfaitement informés et mandatés pour en discuter.

 ~~Monsieur le Président regrette que~~ le Commission Vie de l'Etudiant <convoquée le mardi 7 novembre n'a> ~~qui devait se réunir n'a~~ pu tenir séance, faut de participants. [...]

<C> Monsieur LUCCIONI fait remarquer que la Commission des Locaux n'a pas été convoque. . 13/11/1972

Outre une tendance à l'euphémisation par la modalisation qui rencontre les phénomènes observés à propos du lexique, les modifications concernant l'énonciation semble donc étroitement articulés au processus de construction d'un texte produit par une instance collective et structuré de telle sorte que les thèmes traités soient immédiatement identifiables, ce qui implique le passage de séquences narratives avec des verbes de parole ancrées dans la temporalité à une structuration par des titres et intertitres de forme nominale.

2.4. Textualité

Nous aborderons les modifications affectant la textualité sous deux angles : celui de la structuration du texte – paragraphes, titres, intertitres, liste – et celui des formes de cohésion, relateurs et anaphores.

Sur le premier plan, les observations qui précèdent montrent la corrélation étroite entre les modifications affectant la représentation des discours tenus lors de la réunion – tout particulièrement ceux du président – et la structuration du texte, que ce soit dans le choix des titres et intertitres ou dans la dimension icono-visuelle de découpage du texte (numérotations, paragraphes, listes...). Cette corrélation se manifeste également dans le travail sur les paragraphes, dont nous avons montré dans des CR plus récents le rôle qu'ils jouent dans l'interprétation des formes de RDA (Mellet et Sitri 2013). Dans le corpus de l'année 1971, on ne relève qu'un seul exemple de modification portant sur l'unité paragraphe visant à construire une unité phrastique complexe liée par deux points :

43. On ne peut pas <différer> beaucoup plus longtemps ~~différer~~ l'examen du problème, d'autant ~~plus~~ que l'Education Permanente va exiger que l'Université s'ouvre sur l'extérieur. <ligne enchaînement paragraphe> (dans le texte définitif, remplacement du point par deux points)

Un accord important a été conclu le 2 juillet 1970 entre syndicats patronaux et organisations ouvrières. 2 juin 71

En revanche, dans les CR des années ultérieures et particulièrement à partir de 1973, les modifications portant sur les paragraphes sont quasi-systématiquement liées à la représentation du discours autre. On y observe en effet des lignes indiquant de remonter une intervention réactive (réponse) correspondant à l'intervention initiative située dans le paragraphe précédent :

44. Mlle GRACIEUX demande s'il ne serait pas possible de faire paraître dans la tribune libre de « NANTERRE INFORMATION » une présentation des institutions de l'université. <ajout d'une ligne indiquant la réunion des deux paragraphes>

Monsieur le Président répond que la tribune libre du prochain numéro est consacrée à l'information permanente.

Relèvent également de la textualité les interventions sur la titraille. C'est au premier chef le titre même du document qui fait l'objet de corrections les 9 mars et 23 avril 1971, l'objectif du correcteur, en l'occurrence le Président de l'université, étant visiblement d'imposer le format « dénomination de l'instance / date » :

45. Conseil de l'université
~~Séance du~~ 9 mars 1971
46. Conseil de l'université
~~Procès-verbal de la séance du~~ vendredi 23 avril 1971

L'intervention « normalisatrice » du correcteur porte également, dans le même CR du 9 mars 1971, sur les titres, avec une modification qui remplace le titre à contenu quasi « vide » référant au seul ordre du point de l'ordre du jour¹⁸ par un titre avec N déverbal à fonction résumante et introductrice :

47. I (rouge) ~~Premier point de l'ordre du jour.~~ Présentation de l'équipe qui assistera le Président
9mars71

Ces interventions portent également sur les structures de liste, que l'exemple suivant permet de suivre de façon particulièrement précise, puisque l'on dispose du « verbatim » des séances, dont nous avons dit qu'il correspondait à la transcription de la sténo ou de l'enregistrement :

48.

Verbatim

Monsieur le Président indique que c'est la dernière réunion pour cette année. c'est une longue journée mais elle est nécessaire pour trouver des solutions satisfaisantes.

Deux ordres de questions requièrent notre attention : les unes concernent nos institutions (constitution des instances disciplinaires qui comportent encore des lacunes), les autres touchent davantage les problèmes de fond (propositions budgétaires, modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes)

Brouillon corrigé

I Communication du Président

<Cette dernière réunion de l'année doit permettre d'aborder> (GR2) D<d>eux ordres de questions ~~doivent être abordés aujourd'hui.~~

1. <nos institutions > (GR2) achèvement de la mise en place <d'un certain nombre> des ~~nos~~ instances disciplinaires notamment.

2. problèmes de fond : ~~tels les~~ propositions budgétaires ; <,> ~~les~~ modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes.

CR définitif

¹⁸ Qui ne se confond cependant pas avec ce que M.-P. Jacques (2017) nomme « titre formel » du type « introduction », « chapitre 1 » dans la mesure où contient un élément d'information (être un point de l'ordre du jour) : « Les titres formels sont les intertitres qui indiquent ce **qu'est** la section ou l'objet textuel qui suit, tels que *Chapitre, Introduction, Conclusion, Resume*. La métaphore sous jacente à ces intertitres serait du type 'l'unité suivante **est un chapitre** (ou une introduction ou une conclusion). » (2017 : 89)

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT –

Cette dernière réunion de l'année doit permettre d'aborder deux ordres de questions :

- 1) – Nos institutions : achèvement de la mise en place d'un certain nombre d'instances.
- 2) – Problèmes de fond : propositions budgétaires ; modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes .

Le travail opéré sur le texte produit d'une part, conformément à ce que nous avons plus haut, la nominalisation d'un verbe de parole ayant pour sujet le Président (« Communication du Président »), indexant ce qui suit comme RDA non marquée mais « génériquement déterminé »¹⁹, et d'autre part le passage d'une énumération syntaxiquement intégrée à une structure de liste visuellement identifiable par la mise en page, la numérotation, le soulignement et la symétrie syntaxique. L'observation des différentes étapes de rédaction permettent de saisir en particulier le problème posé par la modification de la relation syntaxique et fonctionnelle entre le SN « sous-titre » et la suite de SN qui le développent.

Cet autre exemple permet de saisir un autre aspect de ce travail de mise en texte, avec le passage d'éléments prédicatifs ancrés temporellement, à des éléments nominaux :

49. 1. RESULTAT DES ELECTIONS PARTIELLES

Monsieur le Président communique aux membres du Conseil de l'Université le résultat de deux élections partielles :

- 1) ~~Pour~~ l'UER de Langues Romanes; < ;> <remplacement de M. GENOT démissionnaire> < :> il y avait 5 électeurs inscrits, 5 votants, 5 suffrages exprimés pour Monsieur GARCIA qui remplace Monsieur GENOT. 13/11/72

D'autres modifications peuvent être mineures, portant sur la disposition de la liste sur la page, sur les signes structurant la liste – remplacement des signes iconiques comme les flèches par des chiffres –, ou bien sur la cohérence syntaxique des items de la liste (suppression de déterminants). Nous en donnons un exemple ci-dessous :

50. Le Président analyse ces faits de violence :

Ils sont caractérisés : < \> ● par l'intermittence : il ne faut pas oublier que de 80 à 90 000 heures d'enseignement ont été dispensées depuis le mois d'octobre.

- par l'intervention de groupes qui sont extérieurs à l'Université [...]

<Trait horizontal le long des paragraphes signalés par des puces et flèche vers la gauche> 31 mars 71

La structure de liste initiale peut d'ailleurs être « repliée » en une énumération, comme dans le cas suivant :

51. La situation de l'Université de Paris X Nanterre est à l'image de la situation nationale :

- liste d'attente, (flèche vers la ligne au dessus)
- T.P Surchargés, (flèche vers la ligne au dessus)
- T.P. du soir insuffisant, (flèche vers la ligne au dessus)
- Bibliothèques Universitaire fermée le soir et le samedi, (flèche vers la ligne au dessus)
- pas de photocopiés. (flèche vers la ligne au dessus)
- dans le CR définitif

La situation de l'Université de Paris X Nanterre est à l'image de la situation nationale : liste d'attente, TP surchargés, ... 30 oct 72

¹⁹ Cette question abordée dans Mellet et Sitri 2013 pose la question, à approfondir, de séquences génériquement données comme de la RDA alors qu'elles n'en présentent pas de formes morpho-syntaxiques.

Le deuxième grand volet des modifications portant sur le texte affecte les marqueurs de cohésion que sont d'une part les anaphores et d'autres part les marqueurs de structuration, temporels et logico-argumentatifs.

Anaphores et relateurs

La construction du texte passe aussi par les marques de cohésion : des modifications affectent de fait les reprises anaphoriques et les relateurs logico-argumentatifs et temporels. En ce qui concerne les anaphores, les quelques modifications relevées produisent une réduction des ambiguïtés comme en (52) où le référent de *ces responsables* était difficilement identifiable par le contexte :

52. ~~M. Le Président conçoit <dès à présent> d'ores et déjà~~ 6 grands secteurs <spécialisés> constituant ~~comme comme~~ autant de départements de responsabilité que les membres de l'équipe se partageront = (liste)
 <L'usage permettra de mieux définir les secteurs et de compléter éventuellement cette liste.>
 Cette liste est incomplète c'est à l'usage que nous pourrons <mieux = GR1> définir les secteurs.
 <Les membres de l'équipe ayant la responsabilité d'un de ces secteurs seront> ~~Ces responsables seront directement branchés~~ <en liaison = correction GR1> avec les services <administratifs> compétents ~~ou intéressés~~ et les commissions <spécialisées> du Conseil. 9 mars71

Dans un cas seulement la modification produit le remplacement d'une subordonnée conjonctive par une anaphore résomptive : l'ajout de cette marque forte de la cohésion du texte va de plus dans le sens de la réduction phrastique observée plus haut.

53. ~~En attendant qu'il soit résolu,~~ <A ce sujet,> l'Assemblée Constitutive provisoire <avait décidé comme solution provisoire> ~~ayant décidé~~ que tout collègue non représenté par un délégué à voix délibérative aurait un représentant à voix consultative 9mars71

Les modifications sont plus fréquentes en revanche en ce qui concerne les relateurs logico-argumentatifs et temporels, et il s'agit pour l'essentiel des opérations d'ajout. S'agissant de la cohésion textuelle, il peut être pertinent ici de distinguer entre les segments qui ne sont pas explicitement attribués à un locuteur l, et qui relèvent donc de L, et les segments explicitement attribués à un l, en DD ou en DI le plus souvent.

Pour ce qui concerne les segments qui ne sont pas explicitement attribués à l, les modifications portent sur des relateurs indiquant la succession : ajout de *d'autre part, alors* (2 fois) et suppression de *ensuite* (1 fois) :

54. <D'autre part pour > ~~En ce qui concerne~~ le mode de désignation de ces instances, le Président propose soit <de choisir entre> trois débats successifs avec suspension de séance entre chacun, ~~soit~~ <ou> un débat d'ensemble suivi d'une délibération par collège. 23 avril 71
55. M. Dubois propose <alors> un bureau de 6 personnes 23 avril 71
56. Le Président ~~lit ensuite~~ <donne xxx <lecture> de > l'art 10 du D. n/71*216 du 24 mars 1971 relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil. 23 avril 71

Pour ce qui concerne le discours explicitement attribué à l en revanche, les modifications portent pour l'essentiel sur des relateurs logico-argumentatifs. A côté de deux suppressions (dont l'une correspond semble-t-il à un problème d'adéquation) on relève l'ajout régulier des

relateurs *donc, alors, ainsi*, la plupart des occurrences figurant dans une intervention du Président visant à justifier une décision ou formuler une demande à un membre du conseil ...

56. Le Président : M. Schaeffer n'a pas eu la majorité absolue des membres présents et représentés pour être élu. Il n'y a pas non plus de majorité négative des 2/3 à l'encontre de son nom. Nous devons <donc> procéder à un second vote sur son nom qui avait été proposé par le premier collègue. 2 juin 71
57. Le Président : il faudra <donc> que la commission de révision des statuts étudie les deux hypothèses. 19 juin 71
58. Personnellement, je n'ai ni sentiment, ni opinion sur cette question. ~~Et~~ <Aussi> ne prendrai<-je> pas part au vote. (fin d'une argumentation) 25 juin 71

Ces observations laissent penser qu'une attention particulière est apportée à la représentation des dires du Président de l'instance, par ailleurs l'un des relecteurs de la première version du CR. Une investigation systématique sur un corpus plus large permettrait de vérifier la relation entre la présence de marqueurs logico-argumentatifs et le statut du locuteur de la séquence représentée.

Insertion de textes

Au-delà des modifications qui affectent le texte par suppression, ajout, remplacement ou déplacement, les brouillons comportent également des annotations, le plus souvent de la main de GR3, qui sont de l'ordre du commentaire ou de la glose. Généralement injonctifs, ces commentaires ont fonction de consignes dont on peut supposer qu'elles sont adressées à la personne chargée de corriger le texte, et dont nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit de GR1. Il s'agit fréquemment de demander l'insertion d'un texte – motion, texte d'une intervention, résultats d'un vote – par ailleurs disponible sur feuille libre dans la boîte d'archive (voir plus haut) :

59. Il est procédé au vote à bulletins secrets
 -----> * (inclure les résultats ici) (même instruction manuscrite sur feuille libre) 25 juin 71
60. M. Zighera : les UER de Sciences Sociales, Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education, Sciences Juridiques, Sciences économiques ont peu d'enseignants de rang B, beaucoup de rang C. Si l'on examine la variante n°1 de votre grille, on remarque que les UER de Sciences Juridiques et Sciences économiques n'auront jamais de représentant B et que 6 UER de Lettres n'auront jamais de représentant C [...]
 <Il faudra annexer le tableau>, horizontalement le long du paragraphe 25 juin 71

Les consignes d'insertion à destination de GR1 peuvent d'ailleurs figurer non pas dans le texte du CR mais sur les feuilles libres jointes au dossier, sur lesquelles les membres du conseil ont rédigé leurs demandes d'ajout et de rectifications

2.5. Informations

Une part importante des modifications relevées (près d'une soixantaine) ne s'inscrit pas dans les catégories que nous venons de passer en revue. Il s'agit de suppressions ou d'ajouts qui portent sur des segments difficilement interprétables autrement que par l'information qu'ils véhiculent et dont, sans pouvoir en rendre compte dans leur intégralité, on peut tenter de dégager des lignes de force.

S'agissant des suppressions, elles peuvent porter sur des marques d'approximation ou des données chiffrées (61) ou sur des informations dont on peut penser qu'elles sont considérées à la lecture comme redondante car inférables du contexte (62) ou comme secondaire (63) :

61. ~~Globalement~~, l'ensemble du collège A représente ~~environ~~ 168 personnes. 19 juin 71
62. Elle sera composée d'une dizaine de personnes. ~~Pour l'instant, elle n'est pas totalement constituée, seules~~ <actuellement> huit ~~personnes~~ ont <pu être contactées et ont> ~~déjà~~ accepté. 9 mars 71
63. Mme Lesturgeon soulève le problème de l'élection d'un étudiant M. Corazzini qui, selon elle, n'a pas le droit de siéger au Conseil étant inscrit<, non pas à Paris X, mais>, ~~par ailleurs, à une thèse de Doctorat~~ à Paris I. 9 mars 71

Cependant certaines interventions ou parties d'interventions sont supprimées sans qu'il soit très facile d'en comprendre les raisons :

64. M. Schaeffer, faisant référence aux travaux de l'Assemblée Constituante Provisoire, souligne la distinction entre les assesseurs qui bénéficient d'une délégation de signature et le bureau qui prépare le Conseil. ~~Il ne doit pas y avoir confusion des compétences.~~ 23 avril 71
65. Le Président : ~~La discussion générale est close.~~ Il faut corriger l'anomalie qui privait certaines personnes du droit de vote, d'autres de l'éligibilité. 19 juin 71

Les ajouts vont à l'inverse avoir pour effet de de préciser un référent (66), de compléter une intervention (67) ou de la rétablir (38)

66. M. le Président Rémond soulève le problème de la représentation des collèges <B et C> sur lequel le Conseil doit se pencher. 9 mars 71
67. Mme Johannet : ~~les membres enseignants du~~ conseil de l'UER d'Etudes Germaniques et slaves et tous les membres du collège B partagent l'amertume du collège A. <Si une solution ne pouvait être trouvée, nous aurions moins de cœur pour faire marcher cette maison> 25 juin 71
68. M. Becker : la meilleure solution serait de diminuer les chercheurs d'un poste.
<M. Shaeffer n'accepte pas cette proposition> (GR2) 19 juin 71

Sans doute voit-on ici à l'œuvre la tension propre au CR entre l'exigence de précision et de fidélité aux propos échangés et la contrainte de « faisabilité » liée au temps passé à la production du CR et au volume de celui-ci – thématique récurrente pour les CR des conseils d'université puis de CA et pour ceux d'autres instances. On peut d'ailleurs s'interroger sur d'éventuelles corrélations entre la fréquence des suppressions/ajouts d'informations et l'identité ou le statut du locuteur ainsi que sur le nombre important de modifications de différents types affectant certains passages et le caractère sensible du contenu de l'intervention. C'est le cas par exemple au moment des incidents de mars 71, où il est reproché au Président Rémond de ne pas avoir été présent

69. Le Président lit le texte qu'il a écrit avant son départ, donnant délégation de ses pouvoirs (3) <à l'équipe de direction et notamment (3)> (GR2) pendant son absence. Le ministre et le recteur, avertis de cette délégation, avaient donné leur accord quant à son départ.
3) (feuille à part) de décision à Messieurs Jean Maxime Verdier et Philippe Vigier ; il fait remarquer que ces deux assesseurs étaient présents mais que leur désignation n'ayant pas encore été approuvée par le Conseil il ne pouvaient pas juridiquement bénéficier d'une délégation plus large. (GR2)
5) ~~Les assesseurs, étant pressentis mais non désignés (ce mot entouré) par le conseil ne pouvaient être les bénéficiaires de cette <d'une> délégation du pouvoir de police.~~

Le Président déclare qu'il ~~endosse~~ <est solidaire du travail de l'équipe, qu'il assume> (GR2) la responsabilité de ce qu'a <elle a > fait ~~l'Equipe~~ et qu'il n'aurait pas agi autrement dans les mêmes circonstances.

<(4)>

(4) (feuille à part) Le Président fait remarquer que ~~cette absence est c'est la première fois qu'il s'absente depuis 2 années qu'il exerce des <la> responsabilités à des titres divers~~ ~~www~~ ~~cette~~ <son> absence est la 1ère depuis 2 ans qu'il exerce des responsabilités à des titres divers et que ~~depuis~~ la totalité de son temps a toujours été consacré à Nanterre. (GR2) 31 mars 71

Il est important de signaler, pour terminer, les ajouts et suppressions liés aux « actes rituels » et tout particulièrement au vote. On relève ainsi fréquemment l'ajout du déverbal « vote sur », et il semble d'ailleurs que la formule *vote sur* deviennent routinière comme pourrait l'indiquer la transformation suivante :

Mise au vote de → vote sur

Entre dans la même catégorie l'ajout régulier d'énoncés du type :

Elles sont donc adoptées

Ainsi sont élus xxx

Tous les noms obtenus ont obtenu la majorité requise, la commission est donc constituée

Construits sur un patron du type « *adopter/élire/constituer* au passif + *donc/ainsi* », ils ont pour fonction de prendre acte du résultat d'un vote. En revanche une indication factuelle telle que:

NB ; les bulletins de vote ont tous été recomptés. (en rouge) 9 mars 71

est supprimée.

3. De l'interaction orale à la production d'un texte

L'examen systématique des corrections apportées à un premier état du texte, et occasionnellement au « verbatim » des séances, auquel nous venons de procéder, fait apparaître la complexité du processus de rédaction d'un compte rendu écrit à partir d'une interaction orale qu'il a vocation à représenter, dans l'interaction entre des contraintes matérielles et institutionnelles. Nous voudrions pour terminer montrer comment les différents types de corrections relevés peuvent être corrélés avec des propriétés intrinsèques à la matérialité écrite de ces documents, propriétés exploitées par leur fonction de « tenant lieu » au sein d'une institution.

Tout d'abord, les brouillons témoignent du travail de production d'un texte respectant les normes lexico-syntaxiques d'un écrit soutenu : précision du lexique, suppression de constructions ressenties comme orales et réduction, par suppression ou enchâssement, du nombre de propositions, c'est-à-dire de verbes conjugués, aboutissant ainsi à une augmentation de la densité nominale, caractéristique de l'écrit soutenu (Bronckart 1997). On retrouve ici les observations faites par C. Doquet sur les différentes étapes de la rédaction des entretiens de Culioli avec F. Fau. C'est bien le fait que la matérialité écrite permet ce processus de révision et de réécriture, comme le souligne R. Mahrer, qui « détermine l'attente, à l'écrit, d'énoncés cohérents, complets, corrects et recourant aux variantes grammaticales hautes » (2014 : 38). – et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un écrit produit par une institution et destiné à circuler et à être archivé au sein de celle-ci. De fait, comme le souligne encore

Mahrer, « l'énonciation écrite » « réclame un support » (31) car « l'écrit est nativement trace ». Ainsi les processus d'euphémisation dont nous avons relevé les manifestations au niveau du lexique ou des modalités, s'ils ont été décrits en termes de « lissage énonciatif » propres aux discours institutionnels (Oger et Ollivier Yaniv), sont-ils également inhérents à un document dont la vocation est d'être relu et validé par les participants à la réunion avant d'être rendu public.

En tant que se manifestant sur un support, l'écrit se déploie donc naturellement dans l'espace : les brouillons analysés permettent de suivre, à partir du verbatim, la mise en place d'une structuration spatiale exploitant différents aspects de l'espace graphique : sommaire, titres et intertitres, structures de listes, mais aussi liste des présents, voire résultats des votes donnent lieu à de nombreuses corrections. Sont de la sorte en particulier constitués des blocs de contenu aisément identifiables par les intertitres, correspondant à des thématiques récurrentes (vote du budget, constitution de commissions, adoption de conventions...) ou étroitement liées à l'actualité (mouvements étudiants, mise en place d'une réforme...). Cette structuration est la condition pour que, une fois archivé, le compte rendu permette au lecteur de retrouver l'information recherchée.

Le travail sur les titres se conjugue avec un travail sur l'énonciation : nous avons en effet observé comment des interventions du président, explicitement représentées en RDA sous la forme « Le Président dit que » dans la première version du texte, se trouvaient intégrées à la titraille par les correcteurs. D'une certaine façon, la structuration du texte consubstantielle à la matérialité écrite en tant qu'il est « trace » sur un support concourt à la construction d'une « instance d'énonciation ». Alors qu'à l'oral cette construction n'est pas nécessaire dans la mesure où, comme le souligne encore Mahrer, « l'oral est un signal porté par un corps », elle est inhérente à l'écrit et passe ici par les propriétés spatiales du support. Elle passe aussi, nous l'avons vu, par une série de corrections visant la forme « nous », de sorte que les occurrences qui subsistent réfèrent, en général, à un collectif correspondant soit au conseil soit à l'université de Nanterre. Cette instance énonciative peut dès lors être identifiée par une signature, dont les travaux de B. Fraenkel ont montré la dimension juridique. Si curieusement les comptes rendus de conseil ne comportent pas, au moins jusqu'en 1973, de signature, deux signatures figurent ensuite régulièrement à la fin du compte rendu, et ce jusqu'à la période actuelle : celle du rédacteur, identifié par son nom et désigné « secrétaire de séance »²⁰, et celle du Président de l'instance, identifié par son nom et par son statut.

Les énoncés explicitement attribués au Président peuvent également être remplacés par des énoncés « rituels » comme « la séance est close à + indication de l'heure ». On a noté que les énoncés supprimés s'inscrivaient globalement dans une syntaxe narrative, avec des prédicats inscrits dans une succession temporelle ; le compte rendu final s'inscrit dès lors dans une syntaxe qui relèverait du constat, de l'enregistrement. On peut y rattacher l'ajout quasi-systématique – intéressante à prendre en compte dans une économie textuelle qui vise globalement la réduction – d'énoncés construits sur un patron lexico-syntaxique identifiable, prenant acte des décisions votées par le conseil, tels que « Elles sont donc adoptées », « Ainsi

²⁰ Depuis quelques années, le compte rendu est réalisé par la société Ubiquis, et le secrétaire de séance est donc dénommé « Société Ubiquis ». Avant cela, il est identifié par son nom.

sont élus xxx », « Tous les noms obtenus ont obtenu la majorité requise, la commission est donc constituée ».

En tant que « tenant lieu », le compte rendu est bien entendu confronté à la question de la représentation des propos échangés pendant la réunion, avec le double enjeu de l'attribution des dires et, corolairement, de la représentation du débat et la double contrainte paradoxale de la fidélité (qui implique la production d'un texte long et coûteux en temps) et de la faisabilité. Les boîtes d'archive fournissent des témoignages explicites de cette tension. Ainsi un commentaire de R. Rémond porté sur un des premiers comptes rendus critique le manque de fidélité de celui-ci :

70. note manuscrite portant en tête « Le Président »

Ce compte-rendu n'est pas assez précis. Il ne donne pas un reflet suffisamment fidèle de la discussion. Plusieurs interventions constructives sont à peine mentionnées (Dubois) ou supprimées (Babeau). Les problèmes successifs ne sont pas complètement distingués. Articuler et sous-titrer davantage.

RR

23 avril 71

Tandis que cette note sur papier libre témoigne au contraire des difficultés de la prise de notes :

71. Texte sur page libre

Madame H.

Voici la frappe du début du compte-rendu du Conseil de ce jour. J'ai fait de mon mieux mais je vous cache pas qu'il est très difficile de prendre, en sténographie, le mot à mot de ce qui est dit. Je pense qu'il s'agit là davantage d'un travail de sténotypiste.

Je vous laisse le soin d'en juger et je prendrai contact avec Madame P, lundi matin pour connaître votre décision.

Je vous remercie de l'accueil que vous avez bien voulu me réserver et vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Signature manuscrite A (?) Ri. (?) 9 octobre 71

Difficultés dont se fait sans doute l'écho ce propos liminaire du Président lors de la séance du 9 octobre, dont nous donnons la retranscription dans le « verbatim » puis le texte du CR correspondant :

72. Avec votre Bureau nous avons évoqué la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réduire un peu la longueur de ces procès-verbaux ; c'est un très gros travail pour le service des Affaires générales. Est-ce qu'il est indispensable que nous ayons un compte-rendu aussi détaillé de toutes les interventions ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager d'une part qu'on enregistre bien sur la totalité de ce qui est dit, qu'on en conserve au service des Affaires générales la minute ou l'enregistrement ce qui permettra à tout le monde de s'y reporter au besoin , d'autre part qu'on réduise les documents diffusés à la liste des sujets abordés, le résumé des thèses et les décisions acquises : la lecture en serait peut-être facilitée ainsi que la conservation, cela éviterait une énorme consommations de papier puisque nous les envoyons à près de 500 personnes et les trois derniers ont dû représenter dans les 30 000 feuilles. Ce n'est pas uniquement pour des raisons budgétaires. Il ne faut pas engager un échange de vues là-dessus, c'est de la compétence du Bureau, qui est unanime à penser qu'il faudrait adopter une procédure un peu moins lourde pour les organes de l'Université. Il faudra des propositions. Cela relève du règlement intérieur qu'il nous faudra bientôt adopter et dont je vous dirai un mot tout à l'heure. 9 octobre 71

I – ADOPTION DES TROIS PROCES-VERBAUX PRECEDENTS

Ils ont été envoyés courant juillet car le rythme des réunions en juin a été si rapide que la diffusion n'a pu être faite d'une séance à l'autre. A ce sujet, le Bureau du Conseil a procédé à un échange de vues et considéré qu'il n'est sans doute pas indispensable de diffuser un compte rendu aussi détaillé de l'ensemble des interventions. Il faut, autant que possible, enregistrer la totalité des débats et conserver enregistrements et minutes au Service des Affaires Générales, mais ne diffuser qu'un P.V. de synthèse, ce qui allègera le travail et réduira l'énorme consommation de papier. La question relève du règlement intérieur.

C'est donc au sein de chaque instance, en fonction de contraintes qui lui sont propres, que sont élaborées les solutions permettant de produire avec les moyens humains disponibles un texte accomplissant les fonctions qui sont les siennes au sein de l'instance. Les corrections montrent bien comment, au fil même de la rédaction, les scripteurs et relecteurs vont négocier pas à pas les choix en matière de RDA – qu'il s'agisse du choix de ce qui doit être représenté ou des choix du mode de RDA.

La représentation des dires échangés pendant la réunion, qui constitue l'une des fonctions du compte rendu, est ainsi pondérée différemment selon l'instance, dans un continuum qui irait d'une représentation zéro, comme dans le compte rendu d'un conseil de laboratoire :

73. C'est une pratique qu'il faut essayer d'utiliser au mieux. Le terme ami, utilisé dans les réseaux sociaux ne reflète pas la finalité des réseaux scientifiques mis en place actuellement (voir le site Hypothèses de revues.org) il est possible de réfléchir à une autre terminologie.

Plusieurs membres du CL sont en désaccord avec l'affichage des « amis » sur le site.

Après discussion, le CL prend la décision suivante : la visibilité des amis et des activités sera supprimée pour les personnes extérieures à NomDeLaboratoire, elle sera toutefois maintenue sur l'intranet du site. (Conseil de laboratoire du 24/02/2010)

à une représentation voulue comme maximale, dans le compte rendu exhaustif des débats à l'Assemblée Nationale. Entre les deux, le compte rendu de conseil d'université puis de CA se situerait dans une position intermédiaire : la réduction liée aux contraintes de faisabilité et de lisibilité, l'ajout de marques de structuration, le choix du DI, conduisent à un texte qui donne l'impression d'une juxtaposition de prises de parole sans vraiment de lien entre elles : on peut se demander dès lors si la finalité du CR n'est pas plutôt que de représenter le débat, de rendre compte de prises de position sur un objet de débat (Sitri 2003) de toutes façons tranché par le vote...

Ainsi, pour terminer, on fera l'hypothèse que le compte rendu, par la façon dont il négocie le jeu entre ses fonctions et les contraintes y compris matérielles auxquelles il est soumis, c'est-à-dire par les différentes façons dont il réalise sa valeur de « tenant lieu », constitue une voie d'accès à la représentation que l'instance se donne d'elle-même : instance délibérative, chambre d'enregistrement des décisions, lieu de mise en scène des débats ou au contraire du consensus... Dès lors les brouillons, par leur dimension réflexive, constituent une voie d'accès à un discours des scripteurs sur l'instance. D'une certaine façon ils sont à envisager en complémentarité des manuels de rédaction des comptes rendus de l'ONU à propos desquels Duchêne (2004) postule qu'ils « donnent accès à l'idéologie de l'instance ».

Bibliographie

- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.
- Authier-Revuz J., 2020, *La représentation du discours autre. Principes pour une description*, De Gruyter.
- Authier-Revuz J. et Lefebvre J., 2015, « L'entretien de presse : un genre discursif de représentation de discours autre », *Revista Investigações*, 28, <http://www.repositorios.ufpe.br/revistas/index.php/INV/article/view/1840/1455>.
- Bakhtine M., 1984, [1952-1953], *Les genres du discours* in *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
- Blanche-Benveniste C., 1997, *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys, Paris.
- Doquet C. 2018, « Écrire la parole. Modalités de mise à l'écrit d'entretiens avec Antoine Culioli », *Langages* 209, p. 115-135.
- Duchêne A., 2004, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 40, p. 93-115
- Fraenkel B., 2006, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication* n° 29, p. 69-93.
- Fraenkel B., 2007, « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 121-122, p. 101-112.
- Gadet F., 2003, *La variation sociale en français*, Ophrys, Paris.
- Jacques M.-P., 2017, *La dynamique du texte, corpus, outils, analyses*, Synthèse pour l'HDR, Université Grenoble Alpes.
- Mahrer R., 2014, « Ecrire et parler. Quelques préalables théoriques », *Genesis*, 39, p. 29-49.
- Mellet C. et Sitri F., 2010, « Nom de genre et institutionnalisation d'une pratique discursive : le cas de l'interpellation parlementaire et du signalement d'enfant en danger », *2^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, p. 797-810, en collaboration avec C. Mellet. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010175>
- Mellet C. et Sitri F., 2013, « Les formes interprétatives de représentation du discours autre dans le genre du compte rendu : analyse de différents types d'indices », in Cécile Desoutter & Caroline Mellet (éds.). *Le discours rapporté : approches linguistiques et perspectives didactiques*, Berne, Peter Lang, p. 137-158.
- Mellet C.; Rinck F., Sitri F., 2013, « Hétérogénéité des genres », *Pratiques* 157-158, *Théories et pratiques des genres*, sous la direction de D Ablali, p. 47-59.
- Mercier C., 2016 *René Rémond et Nanterre : les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1968-1976)*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016.
- Née E., Oger C., Sitri F., 2017 : « Le rapport : un genre entre description et prescription », *Mots. Les langages du politique* 114, en collaboration avec E. Née et C. Oger.
- Oger C. et Ollivier-Yaniv C., 2008, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 81 | 2006, mis

en ligne le 01 juillet 2008, consulté le 01 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/675> ; DOI : 10.4000/mots.675

Pêcheux M. *et al.*, 1983, *Rapport d'activité et perspectives de recherche de la RCP ADELA*, manuscrit inédit.

Pêcheux M., 1990, *L'inquiétude du discours*, textes choisis et présentés par D. Maldidier.

Philippe G., 2012, « Le statut stylistique des variantes paraphrastiques : sur l'ordre des mots dans un manuscrit de Sartre », in Bikialo S., Pétilion S. (éds.), *Dans l'atelier du style. Du manuscrit à l'oeuvre publiée*, La Licorne, 98, p. 249-260.

Sitri F., 2003, *L'objet du débat*, Presses de la Sorbonne nouvelle, Paris.

Sitri F., 2016 : « RDA et genres du 'tenant lieu' : le cas du 'compte-rendu' », *Revista Investigações*, <http://www.repositorios.ufpe.br/revistas/index.php/INV/article/view/1842>

Sitri et Veniard 2017 : « Variation et normes de genre », *Langage et société* 159, p. 99-114., <https://www-cairn-info.faraway.u-paris10.fr/revue-langage-et-societe-2017-1-page-99.htm>